

ARRETE n'2018-84

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 1

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants :

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la

recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique : Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT:

CONSIDERANT.											
Total	Inscrits 12956	Votants 403	Blancs 15	Exprimés 38:	8	1.1/5/6/	2kg K 23000 (5 035,7 04) 2 42	209	\$ 2,41/2 \$ 2,41/2 \$ 2,51/2 \$ 3,51/2	Marker Jan	Nb voix obtenues
		_	1	L	-						
Blancs ou nuls	15	-									
Exprimés	388										/ 10X
Nombre de sièges	6										
Quotient électoral	64,66667										15%
Répartition des sièges	1er calcul				4	2ème c	alcu	2	6		54%
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus		Reste	+ fort reste		Total sièges obtenus		
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	42	64,66667	0,649485		0		42	1	1		
2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IUT	209	64,66667	3,231959	Q 25	3		15	0	3	■ 1- Liste 1 : BOUGE TA	FAC
3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS	60		0,927835		0		60	1	1		ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET IU RGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS
					_					- J- LIBUE D . ALTER EINER	MOLE ELODIVILLE - PUOLONO MOS CHIMILOS

12,33333

Article Ler : Sont proclamés élus TITULAIRES SUPPLEANTS

77 64,66667

Article rei . John proclames eius .	IIIOLAIRES	SOTTECHINIS
BOUGE TA FAC	GHOORUN SHARONE	LE QUILLEC HUGO
	CHENTOUF CORENTIN	BEMONT FIONA
LES ASSOS ETUDIANTES	LETONDEUR ESTELLE	DELAHAYE THEO
	ZENOU NATHAN	SEGUINEAU DE PREVAL ANNE-MAY
ALTER ENERGIE ETUDIANTE	PERRUCHOT GREGOIRE	ZEHIA BEVERLY
UNEF	OLDA-DAVIES KULWA	DU VAL CHLOE

1,190722

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

4- Liste 4: UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET

DE LA COMPENSATION!

Fait à Créteil,

DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION I

■ 4- Liste 4 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire





CAMPUS

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 2

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018;

CONSIDERANT: Votants Blancs Exprimés 10385 148 141 Total Blancs ou nuls 141 Exprimés Nombre de sièges 28,2 Quotient électoral 2ème calcul 1er calcul Répartition des sièges Sièges au + Quotient sièges fort reste Listes en présence obtenues électoral Calcul Sièges obtenus Reste 27.8 1- Liste 1 : BOUGE TA FAC 56 28,2 1,9858156 2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE 2,37588652 10,6 LA COMPENSATION ! 67 3- Liste 3 : ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS

28,2 0,63829787

	5	2479 ·
Total sièges obtenus		
	2	■ 1- Liste 1 : BOUGE TA FAC
	2	■ 2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION, POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA COMPENSATION !
	1	■ 3- Liste 3: ALTER ENERGIE ETUDIANTE - SAUVONS NOS CAMPUS

Nb voix obtenues

Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	VINCENT LHEO	FERREC CORENTIN
BOUGE TA FAC	CHAUX ANNABELLE	LAYEC OCEANE
	BUKOVEC RICHARD	SIMONET LEO
UNEF	SOARES DIANA	BARBIER COLINE
ALTER ENERGIE ETUDIANTE	DILLENSCHNEIDER KEVIN	MARTINEZ EMILIE

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



ARRETE n'2018-86

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège des usagers secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :	1									
	Inscrits	Votants	Biancs	Exprimés		2. Lugar, 1000/01/2	75. 16. 16. 16. 16. 16. 16. 16. 16. 16. 16	A the of the office of the off		
Total	5687	192	5	18	7	132	16	39	Nb voix obtenues	
Blancs ou nuls	5	- 1								
Exprimés	187								21%	
Nombre de sièges	3	-							8%	
Quotient électoral	62,3333333								77.5%	
Répartition des sièges	1er calcul		4	v _ 1 = 3.	2	2ème calcul	1			
	Nb voix	Quotient		sièges			Sièges au +	Total sièges		
Listes en présence	obtenues	électoral	Calcul Sièges			Reste	fort reste	obtenus	■ 1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	132	62,3333333	2,11764706	9	2	7,33333333	0			
2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET				1					■ 2- Liste 2 : LES ASSOS ETUDIANTES MOBILISEES POUR LES IAE ET	
IUT	16	62,3333333	0,25668449	70	0	16	0		D IUT	
3- Liste 3: UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION,				1					■ 3- Liste 3 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE LA SELECTION,	
POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA									POUR LE MAINTIEN DES RATTRAPAGES ET DE LA	
COMPENSATION !	39	62,3333333	0,62566845		0	39	1		COMPENSATION !	
Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRE	S					SUPPLEAN	TS		
Audicie Tei Toone produmes eins i			O PINHEIRO	STEPHANE	W n			TAMBURIC NIKO	DLA	
BOUGE TA FAC			CHAUME AN				OUASSIF MAULEON SOLENA			

HERIVEAUX YOANN

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

UNEF

Fait à Créteil, Le 29 juin 2018

MICHEL VICTORINE

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



CONTRE LA SUPPRESSION DU REDOUBLEMENT

EN PACES!

ARRETE n'2018-87

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique Collège des usagers secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) (dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT:

Total	Inscrits 4758	Votants 354	Blancs 3	Exprimés 351	338	7 130 0 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	TO WE WORK TO CAT	
Blancs ou nuls	3							
Exprimés	351							
Nombre de sièges	2							
Quotient électoral	175,5							
Répartition des sièges	1er calcul			1	2ème calcul	1		
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total siè
1- Liste 1 : BOUGE TA FAC	338	175,5	1,925926	1	162,5	1		
2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT								

175,5 0,074074

	2
Total sièges obtenus	
	2
	0

4%		
\		
	96%	

■ 2- Liste 2 : UNEF LE SYNDICAT ETUDIANT CONTRE L SUPPRESSION DU REDOUBLEMENT EN PACES!

Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
		CHAMBON TRISTAN	MAZZOLENI DYLAN	
BOUGE TA FAC		GOBAUT MATHILDE	KRIKORIAN MARGOT	

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

13

Fait à Créteil, Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIV